

# GLOSSAIRE LISTES DES FONDS

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

## DÉFINITIONS GÉNÉRALES

**ESG** signifie Environnemental, Social et Gouvernance. Les facteurs ESG sont utilisés pour mesurer la durabilité et l'impact éthique d'un investissement.

**La principale incidence négative (Principal Adverse Impact - PAI)** est un concept clé du règlement de l'UE relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosures Regulation - SFDR). PAI est décrit comme des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissements et aux conseils fournis par l'entité juridique.

**SFDR** - Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Sustainable Finance Disclosures Regulation").

Les **investissements durables** sont des investissements dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

**Les investissements alignés sur la taxinomie** sont des investissements dans des activités économiques qui : (i) contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux (telles que l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation à celui-ci, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ; (ii) ne nuisent pas de façon significative à ces objectifs environnementaux ; (iii) sont réalisés conformément aux garanties minimales ; et (iv) respectent les critères d'évaluation technique, le cas échéant.

**Règlement sur la taxinomie** - Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

## EXPLICATION DES ÉVENTUELLES DONNÉES DANS LA LISTE DES FONDS

### RÉFÉRENCE ESG (SFDR)

0	Référence SFDR: Le produit n'entre pas dans le champs d'application SFDR
6	Référence SFDR: Aucun produit en référence à l'art. 8 ou 9 SFDR
8	Référence SFDR: Art. 8 SFDR référence produit (promeut les caractéristiques environnementales ou sociales)
9	Référence SFDR: Art. 9 SFDR référence produit (a un objectif d'investissement durable)

### POUR LES PRODUITS N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMPS D'APPLICATION DE SFDR

0	Le produit ne suit aucune directive du SFDR
6	Aucun produit en référence à l'art. 8 ou 9 SFDR
8	Le produit est assimilable à l'art. 8 SFDR
9	Le produit est assimilable à l'art. 9 SFDR

**INVESTIT-IL DANS DES INVESTISSEMENTS DURABLES ?**

Y	Oui, déjà implémenté dans la documentation précontractuelle du Fonds.
I	Oui, engagement du Fonds en cours d'implémentation dans la documentation précontractuelle du Fonds.
N	Non

**POURCENTAGE MINIMUM D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL DANS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES QUALIFIÉES D'ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LA TAXINOMIE DE L'UE**

Y	Oui, déjà implémenté dans la documentation précontractuelle du Fonds.
I	Oui, engagement du Fonds en cours d'implémentation dans la documentation précontractuelle du Fonds.
N	Non

ABRÉVIATION PAI	SECTEUR PAI	DESCRIPTION PAI
ACB1	Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption
ACB2	Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
ACB3	Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption
BIO1	Biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
BIO2	Biodiversité (immobilier)	Artificialisation des sols
EMI1	Emissions	Émissions de polluants inorganiques
EMI2	Emissions	Émissions de polluants atmosphériques
EMI3	Emissions	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone
EMI4	Emissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
ENP1	Performance énergétique	Consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables : Huile
ENP2	Performance énergétique	Consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables : Gaz naturel
ENP3	Performance énergétique	Consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables : Charbon
ENP4	Consommation d'énergie	Intensité de consommation d'énergie
ENP5	Consommation de ressources	Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes

ABRÉVIATION PAI	SECTEUR PAI	DESCRIPTION PAI
ENP6	Efficacité énergétique	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
GHG1	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 1
GHG2	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 2
GHG3	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 3
GHG4	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 1 et 2
GHG5	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 1, 2 et 3
GHG6	Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte carbone de niveau 1 et 2
GHG7	Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte carbone de niveau 1, 2 et 3
GHG8	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 1
GHG9	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 2
GHG10	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 3
GHG11	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 1 et 2
GHG12	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 1, 2 et 3
GHG13	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Exposition à des combustibles fossiles
GHG14	Émissions de gaz à effet de serre (émetteurs souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement
GHG15	Émissions de gaz à effet de serre	Part dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
GHG16	Émissions de gaz à effet de serre	Part de la consommation d'énergie non renouvelable
GHG17	Émissions de gaz à effet de serre	Part de la production d'énergie non renouvelable
GHG18	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements de niveau 1 et 2
GHG19	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements de niveau 1, 2 et 3
GHGN1	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE A : Agriculture, sylviculture et pêche
GHGN2	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE B : Industries extractives
GHGN3	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE C : Industrie manufacturière
GHGN4	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
GHGN5	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE E : Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
GHGN6	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE F : Construction

ABRÉVIATION PAI	SECTEUR PAI	DESCRIPTION PAI
GHGN7	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
GHGN8	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE H : Transport et entreposage
GHGN9	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE L : Activités immobilières
GOV1	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière de corruption
GOV2	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
GOV3	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière de stabilité politique
GOV4	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière d'état de droit
GRE1	Titres verts	Titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
GRE2	Titres verts (émetteurs souverains et supranationaux)	Obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
HUM1	Droits de l'Homme	Absence de politique en matière de droits de l'homme
HUM2	Droits de l'Homme	Manque de diligence raisonnable
HUM3	Droits de l'Homme	Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains
HUM4	Droits de l'Homme	Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail
HUM5	Droits de l'Homme	Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire
HUM6	Droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme
HUM7	Droits de l'Homme (émetteurs souverains et supranationaux)	Performance moyenne en matière de droits de l'homme
SOC1	Les questions sociales et de personnel	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
SOC2	Les questions sociales et de personnel	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE l'intention des entreprises multinationales
SOC3	Les questions sociales et de personnel	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
SOC4	Les questions sociales et de personnel	Mixité au sein des organes de gouvernance

ABRÉVIATION PAI	SECTEUR PAI	DESCRIPTION PAI
SOC5	Les questions sociales et de personnel	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
SOC6	Les questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail
SOC7	Les questions sociales et de personnel	Taux d'accidents
SOC8	Les questions sociales et de personnel	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies
SOC9	Les questions sociales et de personnel	Absence de code de conduite pour les fournisseurs
SOC10	Les questions sociales et de personnel	Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
SOC11	Les questions sociales et de personnel	Protection insuffisante des lanceurs d'alerte
SOC12	Les questions sociales et de personnel	Nombre de cas de discrimination reportés
SOC13	Les questions sociales et de personnel	Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction
SOC14	Les questions sociales et de personnel	Ratio de rémunération excessif
SOC15	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
SOC16	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Pourcentage de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
SOC17	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière d'inégalités de revenus
SOC18	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière de liberté d'expression
WAS1	Déchets	Ratio de déchets dangereux
WAS2	Déchets (immobilier)	Production de déchets d'exploitation
WAT1	Eau	Rejets dans l'eau
WWM1	Eau, déchets et autres matières	Utilisation et recyclage de l'eau : quantité moyenne d'eau consommée
WWM2	Eau, déchets et autres matières	Utilisation et recyclage de l'eau : eau recyclée et réutilisée
WWM3	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
WWM4	Eau, déchets et autres matières	Exposition à des zones de stress hydrique élevé
WWM5	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques
WWM6	Eau, déchets et autres matières	Investissement entraînant des dégradations des terres, désertification, imperméabilisation des sols
WWM7	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
WWM8	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers

ABRÉVIATION PAI	SECTEUR PAI	DESCRIPTION PAI
WWM9	Eau, déchets et autres matières	Ratio de déchets non recyclés
WWM10	Eau, déchets et autres matières	Investissements portant atteinte à des espèces naturelles et des aires protégées
WWM11	Eau, déchets et autres matières	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité
WWM12	Eau, déchets et autres matières	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation

## Disclaimer

This document was produced by Utmost Luxembourg S.A. in November 2025. It is intended solely for wealth management professionals and financial intermediaries and must not be distributed to or used by private customers. Its content is intended for informational purposes only and is not to be construed as a solicitation or an offer to buy or sell any life assurance product. The information provided does not constitute legal, fiscal, or investment advice. It should only be used in conjunction with independent professional advice from a reliable and qualified source. The acceptance of any proposal issued remains at the sole discretion of Utmost Luxembourg S.A.

The tax rate overview is indicative and directed at high-net-worth investors. The tax rates are therefore those levied on substantial portfolios. These rates and tax bases are subject to change.

All information in this document reflects Utmost Luxembourg S.A.'s understanding of Luxembourg law and the laws of any other

jurisdictions referred to herein at the time of production.

Utmost Luxembourg S.A. is not liable for any consequences resulting from changes in laws or revenue practices. Whilst every care has been taken in producing this document, no representation or warranty, whether express or implied, is made in relation to the accuracy, completeness or reliability of the information contained herein, except with respect to information concerning Utmost Luxembourg S.A. or its group companies. All copyright in this material belongs to Utmost Luxembourg S.A.

Please review the key information document for any packaged retail and insurance-based investment product before subscribing. This document is available free of charge and upon request from Utmost Luxembourg S.A. or your intermediary and is also available online at: <https://utmostinternational.com/priips/>.

Copyright © 2025 Utmost Luxembourg S.A.

## A WEALTH *of* DIFFERENCE

[www.utmostinternational.com](http://www.utmostinternational.com)

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)

Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.

ULU PR 00032 11/25